

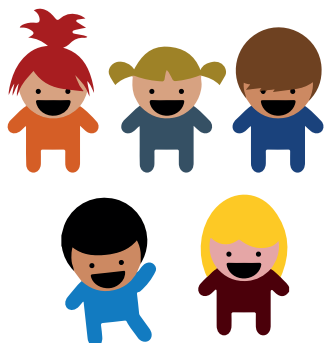
LOIRE-ATLANTIQUE (44)

HISTOIRE



Retour sur Mai 68

PORTRAIT



Nantes Action Périscolaire

DOSSIER



Retraites :
la réforme Macron



LA FORCE DES TRAVAILLEURS :

C'EST LA GRÈVE !

////// **JURIDIQUE**
> FICHE PRATIQUE <

**LA PROCÉDURE
DEVANT LE BUREAU
DE RÉFÉRÉ DU
CONSEIL DE
PRUD'HOMMES**



JEUDI 21 JUIN | 19H30

MAISON DES SYNDICATS
NANTES

Concert de soutien aux luttes



MARDI 3 JUILLET 9H

MAISON DES SYNDICATS
NANTES

Conférence des Unions Locales



JEUDI 28 JUIN

Journée de mobilisation
intersyndicale et
interprofessionnelle



MARDI 10 JUILLET

LA BAULE
Tour de France :
départ fictif à vélo



JEUDI 13 SEPTEMBRE

LA GENESTRIE | LE GAVRE
AG de rentrée de l'Union
Départementale



DE LUNDI 8 À MERCREDI 10 OCTOBRE

LONGEVILLE
Conférence Régionale CGT



JEUDI 13 SEPTEMBRE

LA GENESTRIE | LE GAVRE
Fête des retraité.e.s



JEUDI 8 NOVEMBRE

GÉTIGNÉ
Comité Général de l'Union
Départementale



VENDREDI 23 NOVEMBRE

PAIMBOEUF
Congrès de l'Union Locale
Paimboeuf



JEUDI 13 & VENDREDI 14 DÉCEMBRE

SAINT NAZAIRE
Congrès de l'Union Locale
Saint-Nazaire



JEUDI 15 NOVEMBRE

REZÉ
Congrès de l'Union Locale
Sud-Loire



JEUDI 6 DÉCEMBRE

Élections professionnelles
de la Fonction Publique

L'Union des Travailleurs, "l'esprit de conquête" - Journal de l'Union Départementale CGT de Loire-Atlantique
Directeur de publication : **Fabrice DAVID** - Rédacteur en chef : **Anthony LEMAIRE**
ISSN 0980-5990 - Dépôt légal : juin 2018 - Parution : juin 2018 - Bimestriel n° 435 - Prix : 0,30 cts
Crédit photo : Julien Bézier - Émilie Debordes
Imprimerie CGT 44 - Maison des syndicats / 1 place de la Gare de l'État / Case Postale n° 1 / 44276 NANTES Cedex



Manifestation du 1er mai 2018 à Nantes

ÉDITO

L'union des travailleurs n'a pas paru depuis quelques temps : l'actualité nous a occupés ailleurs comme beaucoup de militants.

Mais ce n'est pas la seule raison : nous avons besoin de réfléchir à un **journal qui évolue dans sa forme et dans son contenu**.

Il est essentiel qu'un journal soit lu parce qu'il demande de l'énergie à concevoir et représente un investissement financier conséquent : nous en imprimons environ 500 exemplaires à chaque numéro, dont 200 envoyés par courriers aux premiers dirigeants des organisations CGT de Loire atlantique, ainsi que des exemplaires mis à disposition des militant(e)s dans les unions locales. Pour qu'il soit lu, **il faut que les militant(e)s et les syndicats y trouvent un intérêt**, des éléments de réflexion et des outils utiles pour l'activité.

Aussi nous avons confié la mission à un camarade de proposer une nouvelle formule plus conviviale, plus lisible, avec **des rubriques que les lecteurs pourront retrouver dans chaque numéro** de ce nouveau format 12 pages avec :

- Une page de garde sommaire
- Le calendrier des actualités revendicatives et initiatives CGT
- L'édito
- Une analyse de l'actualité sociale
- Un dossier (ce mois-ci la réforme des retraites qui s'annonce comme un nouveau recul)
- Un portrait d'une lutte ou d'un(e) militant(e)
- Une page histoire
- Une fiche pratique (DLAJ essentiellement)

L'imprimerie de la CGT de Loire Atlantique continuera évidemment d'imprimer avec soin ce document que nous avons voulu de qualité.

Nous espérons que ce nouveau journal l'Union des Travailleurs correspondra aux attentes des camarades. **Nous serons à l'écoute de vos remarques et suggestions** pour continuer à l'améliorer.

Nous comptons sur chaque lecteur pour **faire lire ce journal dans votre syndicat ou union locale** pour qu'il puisse être une base commune d'analyses et de repères.

Anthony Lemaire
Pour le comité de rédaction

LA GRÈVE EST DURE, MAIS LA GRÈVE EST **NÉCESSAIRE !**



Dans une situation où la résignation pourrait prendre le dessus, vu la violence des attaques contre les droits des salariés et des citoyens, **de nombreuses grèves ont eu lieu dans le secteur privé ou public.** Les luttes sectorielles telles celles des EHPAD, des travailleurs sociaux, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et secondaire, de l'ONF, des pénitenciers, des salariés du commerce, des agents des services publics ou des transports, ouvrent **des perspectives plus collectives pour contrer les politiques libérales** qui détruisent notre modèle social solidaire pour le profit des plus riches.

Les 30 janvier et 15 mars, les salariés des EPHAD ont mené des journées grève inédites, pour la dignité des résidents et du personnel. A leurs côtés, les retraités exigeaient des réponses en terme de moyens, de conditions de travail mais aussi de prise en charge de la perte d'autonomie. Des retraités qui revendiquent aussi les moyens de vivre dignement après la hausse injustifiée de la CSG qui plombe leur pouvoir d'achat, y compris pour les retraites modestes.

Les 22 mars et 22 mai les fonctionnaires étaient en grève à l'appel d'une intersyndicale pas vue depuis 10 ans.

Depuis le 3 avril, les cheminots mènent une action pour le service ferroviaire et leur statut, à raison de deux jours de grève contre 3 travaillés. **Ce sont les têtes de pont de la contestation**, une nouvelle fois.

Les projets du gouvernement et du MEDEF contre le statut des fonctionnaires et des cheminots, mais aussi contre la convention collective de la métallurgie, qui fait référence dans le secteur privé, relèvent des mêmes logiques que celle des ordonnances contre le droit du travail, qui ont déjà des conséquences concrètes dans les entreprises : dire que les fonctionnaires ou les

cheminots sont fainéants, coûteux, archaïques...sert à livrer des missions de service public aux intérêts privés qui sont à la recherche de nouveaux marchés afin de faire encore et toujours plus de profit, au détriment de l'intérêt général ! Les exemples déjà en œuvre sont nombreux : les autoroutes, la poste, les télécommunications, le secteur de l'eau, du logement et de l'énergie.

Pour les services publics (Etat, santé, territoriaux), les politiques menées de baisse des effectifs, de réduction des accueils physique, du tout internet, de manque d'investissement participent à la dégradation de l'offre de service public et servent de prétexte pour affirmer qu'ils ne fonctionnent pas.

L'objectif de payer les métallurgistes au poste et non aux qualifications, c'est la fin des carrières et la flexibilité perpétuelle. **Demain, si nous ne luttons pas ce sera le tour des missions et des agents de la fonction publique, des cheminots... Pour une précarisation généralisée.**

Face à ces attaques l'ampleur du mouvement de grève n'est malheureusement pas à la hauteur pour faire plier la patronat et le gouvernement, mettre à bas les contre réformes libérales voulu par le capital, et imposer une société égalitaire, de justice sociale et de solidarité.

La CGT a la volonté d'aller vers un mouvement social fort et déterminant pour la condition des salarié.e.s, des populations.

Mais la résignation ronge les solidarités, rendant le travail de conviction militante usant, décourageant parfois. Pourtant il faut continuer sans impatience mais sans relâche pour élargir.

Nous devons donc construire des convergences, tenter des rapprochements : c'est la volonté des salariés dans leur très grande majorité.

Les manifestations des samedis 7 et 14 avril allaient dans ce sens : les étudiants en lutte et la jeunesse autonome ont pris l'initiative de ces dates dans l'attente de la journée nationale du 19 avril.

Le rassemblement du samedi 26 mai, à l'appel national de plus de 80 syndicats, associations et partis politiques (une quarantaine sur le 44) est également un élément du rapport de force dans le combat contre les forces liberticides, autoritaires et antisociales.

Soyons clairs : ce n'est pas LA solution, mais un essai pour élargir et amener des personnes qui ne sont pas ou peu entrées dans le mouvement social qui dure depuis septembre 2017 (mais qui est, peu ou prou, le même que celui de 2016 ou encore de 2014, 2010...).



La résistance est donc présente dans la rue, pas assez encore dans les entreprises et services.

La grève reste l'arme des salarié.e.s pour refuser l'autoritarisme économique et politique d'un gouvernement qui ne répond que par la force et le mépris.

Soyons résolus vers l'objectif d'aller vers les salariés pour établir des cahiers revendicatifs à partir des problématiques locales pour élargir ensuite. Mettons en avant nos analyses (cout du capital, partage des richesses) et nos propositions (hausse des salaires, 32h, fiscalité et protection sociale solidaires, hausse des services publics en lien avec une industrie du 21e respectueuse de l'environnement).

Posons comme essentiel la question de l'adhésion et la force collective de la grève chaque fois que c'est possible. Donnons-nous confiance : les formations, les décisions collectives sont nos moteurs pour avancer.

RÉUSSIR N'EST PAS FACILE, TENTER EST NOTRE RAISON D'ÊTRE

Le calendrier

REFORME DES RETRAITES MACRON

2018

De mai à décembre 2018 : concertations programmées sur 6 mois

Un calendrier est proposé avec 3 blocs, 2 séances par bloc entre avril et mi-juillet :

- **1er bloc**
« Définition du régime cible »
- **2ème bloc**
« Droits non contributifs »
- **3ème bloc**
« Droits familiaux »

Une multilatérale aura lieu fin août début septembre, avant reprise des réunions bilatérales de septembre à décembre, sur de nouveaux blocs dont la gouvernance et la transition.

Un projet de Loi cadre pourrait être présenté au cours du 1er semestre 2019 dans le contexte des élections européennes, JP Delevoye affirmant qu'il veut un débat large dans le contexte électoral...

2024

La mise en œuvre de la réforme, si elle allait jusqu'au bout, ne s'appliquerait qu'en 2024 (pas de phase progressive comme dans les précédentes réformes paramétriques)

En parallèle, depuis le 31 mai, est menée une concertation citoyenne, semblant de démocratie : questions orientées, réponses attendues téléphonées, consultation pré-verrouillée...

RETRAITES : RÉGRESSION SOCIALE TOUT AZIMUT

L'analyse

Une réforme pour programmer, sur le long terme, la baisse des pensions.

- En application des contraintes libérales de l'UE sur les dépenses publiques ;
- En application des exigences patronales d'abaissement des « charges ».

Une réforme « systémique » : une méthode nouvelle pour aller plus loin et plus en catimini.

Tous les repères habituels sont effacés (durée, âge, taux de liquidation, mesures de solidarité...).

Ce qui rend la compréhension « de masse », et donc les réactions, plus difficiles.

Les sujets essentiels sont évités : le niveau des pensions et l'âge de départ.

Un mécanisme illisible mais permettant de garantir, de façon quasi automatique, l'adaptation du niveau global des pensions au blocage, voire à la baisse, du financement.

Une mise à plat de tous les mécanismes de solidarité, avec deux axes :

- Réformer certains d'entre eux, voire en supprimer ;
- En isoler le financement afin de la faire passer en totalité de la cotisation à l'impôt (tout bénéfice pour les employeurs)

La CGT n'est pas demandeuse d'une réforme systémique basculant tout le système dans une autre logique. Au contraire, un système par annuité est toujours le meilleur pour répondre aux enjeux du maintien du pouvoir d'achat à la retraite.

La CGT pose les questions que tous les salariés se posent : une réforme pour quel montant de pension, après quelle durée et à quel âge ? Questions qui sont soigneusement écartées dans ce projet de réforme.

Questions que la CGT n'aura de cesse de mettre en avant et sur lesquelles elle appelle la plus grande vigilance de tous les salariés.

La CGT souligne l'opposition entre retraite intégralement construite sur des cotisations et avec pierre angulaire la sécurité sociale ou un glissement vers la contribution ; c'est-à-dire l'impôt voire la sortie des régimes de retraite

BIEN DES ANNÉES PLUS TARD, APRÈS L'ADOPTION DE LA RÉFORME DES RETRAITES



des éléments de solidarité tels que les minima de pension, les droits conjugaux ou familiaux... et finalement l'objectif de la capitalisation (Cf. Loi pacte et les projets en matière d'épargne salariale)

Il est fondamental de savoir quelle est la partie du PIB que la société entend consacrer aux retraites par répartition, lui-même dépendant du pacte intergénérationnel que la société veut conclure, dans un contexte marqué par la croissance du nombre de retraités et de la progression attendue de l'espérance de vie.

Le montant des ressources que la société veut consacrer aux retraites dépend de cet objectif, qui implique d'augmenter les cotisations sociales au niveau nécessaire. Pour finir, la question posée est fondamentalement celle du partage de la valeur ajoutée compatible avec cette solidarité intergénérationnelle.

Nos revendications

"Le peuple" de rentrée sera consacré à nos propositions CGT sur la retraite

La CGT défend notre système de retraites fondé sur la répartition et la solidarité, avec des pensions égales au minimum au SMIC, un taux de remplacement de 75% par rapport au salaire de référence, un départ dès 60 ans et anticipé pour ceux qui ont subi la pénibilité au travail (1 trimestre de moins par année d'exposition).

Les droits actuels à la retraite principale

La quasi-totalité des régimes de base des salariés et des non-salariés fonctionnent selon le principe de l'annuité : l'assuré valide des trimestres par son salaire (pour les salariés) ou son revenu d'activité (pour les non-salariés). Le calcul tient compte de l'âge au moment de la liquidation, passe par un taux de pension, retient les meilleures années (25 années).

Au moment de partir en retraite, la pension est calculée sur la base de ces trimestres acquis, mais aussi de son salaire (ou revenu) de la carrière.

Les dispositifs de solidarité (chômage, maladie, invalidité) actuellement inclus

dans le système de retraite permettent d'atteindre la durée d'assurance requise et, ainsi, des départs en retraite plus tôt et sans décote. Ils atténuent les inégalités persistantes au travail.

En ce qui concerne les minima de pension.

Un trimestre acquis pour un salaire de 40% du SMIC (150 heures de SMIC), et le calcul sur les meilleures années dans le privé permet d'éliminer de nombreuses périodes de précarité et donc d'élever le niveau des retraites de la sécurité sociale des salariés ayant connu le plus de difficultés.

Les régimes de retraites complémentaires

CFDT, CGC et CFTC ont signé avec les employeurs, un accord le 17 novembre 2017 instituant un régime unifié Agirc-Arrco de retraite complémentaire au 1er janvier 2019.

Il intègre l'ensemble de l'accord du 30 octobre 2015. Celui-ci prévoit le gel de la valeur de service du point de 2016 à 2018 (inflation moins 1 %), la hausse de la valeur d'achat du point (salaire moyen plus 2 %) de 2016 à 2018, et à partir du 1er janvier

2019 une baisse temporaire de 10 % de la retraite pour trois ans pour ceux qui ne reculent pas leur départ en retraite de quatre trimestres, ce qui anticipe un passage de l'âge de départ à 63 ans minimum.

Cet accord totalement déséquilibré fait reposer les efforts pour l'équilibre financier avant tout sur les salariés et les retraités et anticipe un recul de l'âge de départ en retraite de 62 à 63 ans !

LE MALAISE DE NANTES ACTION PÉRISCOLAIRE

Le fonctionnement de l'accueil périscolaire est atypique à Nantes. Contrairement à d'autres grandes villes françaises, c'est un service externalisé depuis des années. Les animateurs ne sont pas des agents municipaux. Ils dépendent de l'association Nantes Action Périscolaire (NAP), depuis 1984.

Tous les quatre ans, la Ville lance un appel d'offres. Le renouvellement du marché public a d'ailleurs lieu cette année. Seule Nantes action périscolaire « fournit » les 780 animateurs des temps périscolaires.



Extrait du « Projet Éducatif Du Territoire » : « **Bien Grandir à Nantes (...ou pas ?)** »

Partager les projets périscolaires dans les écoles

(...) « Depuis la mise en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, l'aménagement du temps périscolaire s'est construit en partenariat, dans un souci de complémentarité avec le temps scolaire (...). La Ville de Nantes poursuit aujourd'hui ces démarches pour répondre aux besoins des enfants et leur apporter du bien-être. Cela implique de construire des dynamiques éducatives de quartier associant tous les acteurs, de faire du temps périscolaire un temps éducatif partagé et de formaliser les projets périscolaires pour une plus grande appropriation par tous. Pour plus de cohérence et de complémentarité entre les différents temps, la Ville de Nantes crée les conditions d'une bonne coordination des différents professionnels intervenant dans l'école sur le temps périscolaire. » (...)

Nantes Action Périscolaire qui pourtant a une mission d'éducation populaire peine à réaliser cet objectif, par manque de temps et de moyens mis à sa disposition. En effet, pour rendre la culture accessible à tous les enfants, quel que soit leur milieu, les aider à se réaliser et à se découvrir, les animateurs ont besoin de temps de concertation avec les différents partenaires et de travail interne. Ils n'avaient, que deux heures de préparation par semaine pour travailler à l'élaboration des activités des enfants, à la mise en place de projets, à l'amélioration et au développement de l'offre culturelle, sportive et éducative au sein des écoles. Un temps de travail clairement insuffisant ! C'est pourquoi, afin de répondre au mieux à ces ambitions, la CGT NAP et les salariés de NAP ont demandé deux heures de concertation supplémentaires par semaine, pour pouvoir réaliser au mieux leurs missions.



Mettre à disposition des ressources au service des acteurs éducatifs

(...) « S'engager dans une continuité éducative de l'offre suppose de pouvoir construire une base commune à la formation de tous les acteurs intervenant auprès des enfants. Pour mieux accompagner les acteurs éducatifs, la Ville de Nantes met en place des temps de formation partagés pour tous, professionnels et bénévoles, construit une offre de formation adaptée, favorise la diffusion des bonnes pratiques. » (...)

Il existe que très peu de formations qualifiantes et diplômantes au sein de Nantes Action Périscolaire.. L'enveloppe allouée pour les formations est de 50 000 € et elle est calculée au nombre d'équivalent temps plein. Seuls 26 salarié(e)s, sont à temps plein contre 785 à temps partiel. Les moyens mis en œuvre sont loin d'être satisfaisants au regard du nombre de salariés pouvant y prétendre.



Nous rencontrons également des problèmes de désorganisation suite à de nombreuses démissions et à un taux d'absentéisme élevé. Le taux d'absentéisme est passé de 13 à 21%, alors que le taux national est à 4.6%. Selon les spécialistes, un taux de 8% doit alarmer la direction... Ce taux élevé est relatif à la situation précaire de nos emplois d'animateurs périscolaire : horaires fragmentés, impossibilité de rester sur notre lieu de travail entre deux accueils, conditions de travail dégradées et manque de reconnaissance de notre métier et de ses enjeux ... La CGT et les salariés de NAP demandaient que des mesures soient prises pour remédier à la situation en parvenant à proposer des emplois stables et pérennes.

LE PROCESSUS DE DÉCISION

Pour nous il était urgent d'agir avant le renouvellement du Marché Public pour enfin faire entendre notre voix. Les Négociations Annuelles Obligatoires accouchaient systématiquement d'une souris sous prétexte qu'il fallait attendre ce renouvellement.

C'est pourquoi, face à tous ces constats et face à l'inertie de la direction, la CGT NAP a rassemblé les salariés lors d'une Information Syndicale le 15 Mars 2018. Les salarié(e)s présents de Nantes Action Périscolaire ont voté une grève illimitée à compter du 3 avril avec des débrayages les lundis et vendredis midi, les mardis et jeudis soir. Un rassemblement était prévu le 3 avril dans le square devant la mairie de Nantes, à partir de 15h30.

Nous demandions 2 heures supplémentaires de concertation pour tous les animateurs, l'accès à la formation professionnelle, que tous les référents périscolaires et tous les animateurs thématiques ne soient plus en remplacement d'animateur ainsi que cinq points supplémentaires pour tous les salariés de Nantes Action Périscolaire". Le jour de cette Information syndicale, les salarié(e)s avaient convenu que l'obtention des deux heures supplémentaires ainsi qu'un effort sur le budget alloué à la formation constitueraient une voie de sortie du conflit. C'est la ligne proposée et votée par les salariés présents qui a été défendue lors des négociations avec la Direction.

Lors de cette assemblée nous avons convenu de communiquer largement auprès de la presse et des parents pour dénoncer nos conditions de travail.

Le mardi 3 avril nous avions 34% de grévistes et 67 accueils fermés, le jeudi 5 Avril 32% de grévistes et 56 accueils de fermés et le vendredi, bien que nous ayons signé la fin du conflit la veille à 17h30 il y avait 22% de gréviste et 48 accueils de fermés, sur les 114 écoles.



Le jeudi 29 mars nous avons été reçus par la direction de Nantes Action Périscolaire, la délégation était constituée de moi-même et de deux salariés (un Référent Périscolaire et une animatrice) de Nantes Action Périscolaires. Nous avons échangé longuement... Nous étions d'accord sur les constats mais aucune avancée n'était possible sous prétexte que nous devions attendre le renouvellement du marché.

Le mardi 03 avril, lors de notre rassemblement, nous avons été reçus par Myriam Nael adjointe à l'Éducation,



réussite éducative et politique de la ville. La délégation était composée d'un Référent Périscolaire, d'une animatrice, d'un animateur volant et de moi-même. Mme Nael nous a écouté longuement et a été surprise par nos conditions de travail. Elle nous a renvoyé vers la direction de Nantes Action Périscolaire.



Dès la sortie de ce rendez-vous, j'ai contactée Florence Corre la Directrice pour provoquer une autre rencontre, fixée le jeudi 5 avril à 13h30.

Dès le début de cette réunion nous avons affirmé que nous ne quitterions pas la salle sans un accord de fin de conflit. Nous étions déterminés à obtenir les deux heures de concertation et un effort sur le budget de formation. Après 4 heures de négociation la direction a cédé 2 heures de concertation et une enveloppe supplémentaire de 50 000 € pour la formation.

Cette victoire nous l'avons obtenue en réussissant à rassembler une centaine de salariés déterminés, autour de revendications légitimes et cohérentes.

**DE LA PRÉCARITÉ À
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL :
LE COMBAT CONTINUE !
ON LÂCHE RIEN !**

**Cécile Péneau
Déléguée Syndicale
Pour la CGT NAP**

LA PROCÉDURE DEVANT LE BUREAU DE RÉFÉRÉ DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES



- Ordonnance de paiement du salaire
- Ordonnance de remise de documents obligatoire lors de la rupture du contrat de travail (certificat de travail, attestation Pole Emploi...)
- Mise à disposition d'équipements de protection individuels EPI

- Cessation d'horaires dépassant les maxima réglementaires
- Réintégration d'un salarié protégé licencié sans l'autorisation de l'inspecteur du travail
- Annulation d'une sanction d'un salarié pour fait de grève
- Requalification de CDD en CDI
- Etc.

La procédure devant le bureau de référé prud'homal, trop peu connue de nos responsables syndicaux dans le privé, peut s'avérer un outil très utile au service des représentants du personnel pour rétablir les droits des salariés.

Cette procédure est accessible, simple.

C'est rapide ! Cela prend généralement maximum 1 mois 1/2 entre la saisine et la décision des juges.

Malheureusement, nous constatons une trop faible saisine du Bureau de référé qui peut s'expliquer sans doute par manque de connaissance ou encore par crainte de la nouvelle requête instituée par Loi Macron du 1er août 2016.

C'est pourquoi, le collectif Droits libertés et Activités Juridiques (DLAJ) de l'UD 44 vous propose une

**Session de formation
« Bureau de Référé Prud'homal »
de 3 jours du 26 au 29 septembre
2018 à Nantes.**

LES TEXTES :

COMPÉTENCE DE LA FORMATION DE RÉFÉRÉ

Art. R. 1455-5

Dans tous les cas d'urgence, la formation de référé peut, dans la limite de la compétence des conseils de prud'hommes, ordonner toutes les mesures qui ne se heurtent à aucune contestation sérieuse ou que justifie l'existence d'un différend. — [Anc. art. R. 516-30.]

Art. R. 1455-6

La formation de référé peut toujours, même en présence d'une contestation sérieuse, prescrire les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent pour prévenir un dommage imminent ou pour faire cesser un trouble manifestement illicite. — [Anc. art. R. 516-31, al. 1er.]

Art. R. 1455-7

Dans le cas où l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable, la formation de référé peut accorder une provision au créancier ou ordonner l'exécution de l'obligation même s'il s'agit d'une obligation de faire. — [Anc. art. R. 516-31, al. 2.]

L'objectif est de permettre aux stagiaires de connaître les textes et les pouvoirs du bureau de référé ainsi que la procédure de saisine.

MAI 1968 AVEC DE GAULLE C'ÉTAIT "10 ANS ÇA SUFFIT" MAI 2018 AVEC MACRON "1 AN C'EST DÉJÀ DE TROP"

L'année 1968 a marqué la vie de millions de travailleurs-es de toutes professions et de centaines de milliers d'étudiants-es et de lycéens-nes.

En France, après 10 ans de gaullisme, le pouvoir monarchique, obscurantiste et réactionnaire, allié du grand patronat et des banques, étouffait les aspirations profondes du monde du travail, des étudiants, des paysans, des femmes et des jeunes qui exigeaient une autre vie et des changements politiques profonds, démocratiques et sociaux, durables.

Pendant toutes ces années, pour le capitalisme c'était les "30 glorieuses", il s'était enrichi de la reconstruction industrielle, immobilière de la France.

Le patronat déclarait : "nous n'admettrons jamais la pénétration de l'action syndicale dans l'entreprise, il faudrait qu'elle nous soit imposée par la force"... ça sera fait.

La colère des travailleurs est en gestation, pendant les années 1960.

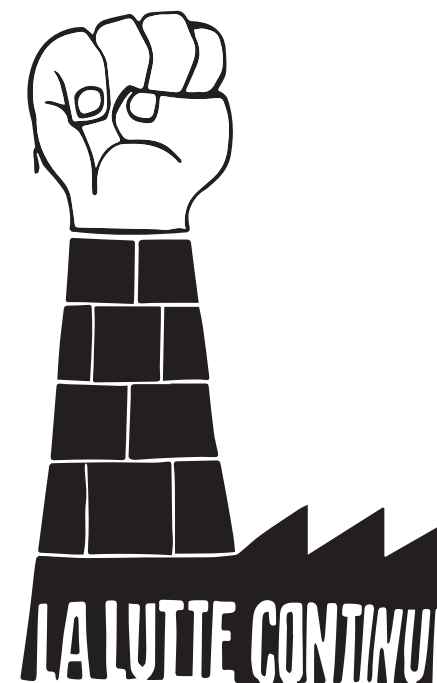
Pour bien comprendre ce qui s'est passé en mai 68, il faut observer les forces syndicales et politiques en présence. La CGT c'est 1.925.000 syndiqués, la représentation syndicale et politique est : CGT : 47,9 % des voix, la CFDT : 19,3 %, FO : 7,7 %, CFTC : 5,1 %, CGC : 5,4 % / PCF : 20 %, PSU : 3,9 %, FGDS (PS) : 16,6 %, UDR (droite) 46,4 %, PDM (centriste) 12,5 %

Les étudiants et lycéens victimes du manque de moyens dans les universités et de la sélection à l'entrée avec le plan FOUCHET, entraient en lutte avec des occupations des locaux comme à Nanterre et à la Sorbonne, puis le mouvement s'est étendu.

La répression aux manifestations d'étudiants dans la nuit du 10 mai fut d'une brutalité inouïe, avec des centaines de blessés et des milliers d'arrestations.

Face à cette brutalité policière ordonnée par le pouvoir gaulliste, la

CGT appelle toutes les organisations syndicales à une grève générale de 24 heures pour le lundi 13 mai, cet appel deviendra unitaire et la grève sera puissante et porteuse des exigences revendicatives du monde du travail.



Le refus du pouvoir et du patronat de négocier les revendications ouvrières a conduit à un durcissement des grèves avec le début des occupations d'usines dont la première à Sud Aviation de Bouguenais.

Avec la montée en puissance des grèves, avec occupation, des manifestations convergentes des ouvriers, étudiants, lycéens et le soutien des paysans, les négociations s'engagent avec le pouvoir et le patronat qui opposent un refus sur toute réelle avancée sociale.

Ce n'est que le 25 mai, que le pouvoir avec POMPIDOU prend enfin conscience de l'ampleur des grèves et des aspirations sociales et démocratiques.

La CGT n'a pas ménagé ses efforts, pour faire converger les luttes, rassembler toutes les forces syndicales et sociales actrices de ces luttes, pour donner plus de puissance au mouvement revendicatif de mai 68, malgré des manœuvres de recentrage réformiste

et sociale démocrate (meeting du stade CHARLETY du 27 mai avec 50.000 personnes organisés par PSU, FGDS (PS), UNEF et CFDT.)

L'objectif évident était d'écarter la CGT et le PCF, pour une récupération du puissant mouvement revendicatif à des fins politiques sociales démocrates, qui se sont révélées dans les décennies qui vont suivre jusqu'à aujourd'hui encore et dont nous mesurons les dégâts avec les gouvernements successifs depuis 30 ans.

Mais 9 à 10 millions de grévistes, beaucoup plus qu'en 1936, c'est une force considérable.

Les négociations et le constat de GRENELLE du 27 mai

Les discussions sont plus difficiles qu'en 1936 (un gouvernement de front populaire et une seule organisation syndicale représentative). Néanmoins le constat des négociations de GRENELLE est important :

- Le SMIG (devenu SMIC) est augmenté de 35 % et de 38 % pour les salariés de l'agriculture.
- Alors que la CGT revendiquait 15 % d'augmentation des salaires, elle ne sera que de 10 %
- Rien sur l'échelle mobile des salaires que la CGT réclamait.
- Accord cadre sur réduction du temps de travail progressif vers les 40 heures (2 h. réduction)
- Révision des conventions collectives sur les taux horaires, classifications et formation.
- Reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise.
- Négociations dans la Fonction Publique dès le 28 mai.

Pas d'abrogation des ordonnances sur la sécu, soutenue par ceux qui les avaient approuvées le ticket modérateur de 30% est ramené à 25%.

Avance de 50% sur le paiement des journées de grèves, dont elle sera acquise par la suite.

A ceux qui déclaraient " négociations = trahison" la CGT réplique :

"Rien n'est plus révolutionnaire, rien n'est plus efficace pour promouvoir les objectifs les plus avancés que d'assurer la victoire des revendications qui font l'objet de la grève générale"

Pour la CGT, il appartenait aux travailleurs de décider du contenu des négociations et de la poursuite de la grève.

Les négociations qui auront lieu dans les industries seront difficiles, la division fera son œuvre, la grève engrangera encore quelques avancées et se poursuivra jusqu'au 24 juin pour certains secteurs.

Avec 9 à 10 millions de grévistes, sans les manœuvres de division du mouvement et les tentatives politiciennes dans la suite de CHARLETY, il aurait été possible d'aller plus loin, en particulier sur l'abrogation des ordonnances de la sécu et l'échelle mobile des salaires.

L'espoir de vrais changements démocratiques a été compromis de

la même manière et pour les mêmes raisons.

Aujourd'hui, la colère est grande

Les renoncements, la trahison des gouvernements successifs, la division syndicale, l'absence de vraies perspectives de changements démocratiques affaiblissent le mouvement social en lutte.

Il appartient au monde du travail, à l'alliance de tous ceux qui luttent contre cette politique, par la grève, d'exiger les rassemblements les plus larges sur des objectifs revendicatifs, sociaux, démocratiques, pour une autre politique économique, vraiment à gauche, et le respect des engagements.

MACRON est le Président des riches, son gouvernement reçoit le renfort de la droite contre les travailleurs, avec les ordonnances et le vote sur les privatisations, dont celui de la SNCF.

Après avoir appliqué l'augmentation de la CSG sur les retraites, il ambitionne de prendre une journée

de salaire qui s'ajouterait au lundi de Pentecôte à tous les salariés, alors que les profits versés aux banques et aux actionnaires s'élèvent à 93 milliards pour l'année 2017.

La finalité du travail n'est pas d'enrichir les actionnaires mais de satisfaire les besoins du peuple, en matière de santé, de services publics, de transports, de sécurité, d'éducation et de formation, les seuls producteurs de richesses sont tous les salariés et le fruit de leur travail doit leur revenir.

Il n'hésite pas à employer la violence contre tous ceux qui s'y opposent, les travailleurs les universités ou la ZAD de NDDL.

Pour la CGT, seule la montée en puissance des grèves, la convergence de toutes les luttes, l'exigence d'une autre politique clairement définie, au service des travailleurs, producteurs des richesses, pourra conduire à une vie meilleure.

GUY TEXIER

Retraité CGT métallurgie St Nazaire

COMITÉS D'ENTREPRISE

**Le pouvoir
d'agir
ensemble sur
l'essentiel.**

Ce qui est essentiel à la Macif, c'est d'apporter une protection adaptée à votre comité d'entreprise*.

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise**.

**Vous voulez en savoir plus, rendez-vous
en point d'accueil ou sur www.macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

** Offres soumises à conditions, valables en 2018, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2018.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).